

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je fais rapport aux Richmondaises et Richmondais des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2021, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Pour l'exercice financier non consolidé terminé le 31 décembre 2021, les revenus de la municipalité totalisent 6 725 718 \$ contre des dépenses de 6 494 881\$ générant un excédent de 230 837 \$. À cet excédent, il faut affecter les activités de fonctionnement nettes qui se chiffrent à 274 684 \$, laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 505 521 \$.

Au cours de l'exercice 2021, la municipalité a payé les quotes-parts suivantes à même son budget d'opérations :

- MRC du Val-Saint-François : 214 931 \$
- Sûreté du Québec : 225 178 \$
- Service de sécurité incendie : 218 904 \$

Le surplus accumulé non affecté se chiffre à 876 291 \$. Une bonne partie de cette somme sera affectée au cours des prochaines années à la réfection de travaux d'infrastructures.

Rémunération des élus

Par souci de transparence, permettez-moi de vous faire part de la rémunération des élus au cours de l'année 2021. La rémunération du maire a été de 18 510 \$, tandis que les conseillers ont reçu 6 186 \$. À ces montants, s'est ajoutée, au salaire du maire, la somme de 9 255 \$ et à celui des conseillers 3 093 \$ et ce, à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction. Le maire suppléant reçoit une allocation mensuelle supplémentaire de 78,03 \$. Enfin, les élus reçoivent une allocation de 71,40 \$, pour les ateliers de travail auxquels ils participent, à laquelle s'ajoute un dédommagement de 35,70 \$. Les

membres du conseil ne reçoivent aucune autre allocation de dépenses, à part celles relatives aux frais de représentations préalablement autorisées par le conseil municipal.

D'autre part, la présence du maire aux réunions de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François ainsi que sa participation à divers comités lui vaut une rémunération de 8 805,46 \$ à laquelle s'ajoute une indemnité de 4 402,81 \$ pour une partie des dépenses inhérentes à ses fonctions.

En terminant, je tiens à souligner que la santé financière de la municipalité se porte très bien, grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts d'amélioration continus.

Soyez assurés que votre conseil municipal a toujours le souci de planifier efficacement afin d'offrir les meilleurs services possibles tout en respectant la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.

Merci de votre confiance!

Bertrand Ménard,
maire

Richmond, le 6 juin 2022